

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 V 290** Vœu pour un soutien au poète qatari emprisonné Mohamed Al-Ajami.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la décision, le 21 octobre dernier, de la Cour de cassation de Doha de confirmer la peine de prison de 15 ans prononcée en appel le 25 février 2013 contre le poète qatari Mohamed Al-Ajami ;

Considérant, pour rappel, que les faits reprochés à cet ancien étudiant en littérature de l'Université du Caire sont d'avoir rédigé et publié des poèmes critiquant l'entourage de l'Emir du Qatar et soutenant les soulèvements du Printemps arabe ;

Considérant le vœu déposé par le groupe EELVA au Conseil de Paris de mars 2013 demandant que «la Commission de citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit saisie dans les meilleurs délais pour la nomination de Mohamed Al-Ajami comme "citoyen d'honneur" de la ville de Paris et que la Ville de Paris demande sa libération immédiate, vœu retiré après discussion avec l'exécutif parisien au motif que la Ville ne souhaitait pas intervenir avant que la Cour de cassation ne se prononce ;

Considérant cette condamnation inacceptable et la nécessité pour la Ville de Paris et ses élus/ues de poursuivre et d'amplifier notre engagement pour ce poète emprisonné ;

Considérant que la grâce de l'Emir du Qatar est le dernier recours possible ;

Aussi, sur la proposition de M. Sylvain GAREL et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu :

- qu'au nom des élus/es du Conseil de Paris, M. le Maire de Paris dénonce cette nouvelle violation des droits humains dans ce pays et exprime par un courrier aux autorités qatari le souhait que l'émir du Qatar accorde une grâce au poète Mohamed Al-Ajami.